



**Revue des Sciences humaines  
et sociales, Lettres, Langues et  
Civilisations**

**ISSN  
2958-2814**

**Numéro 004, Octobre 2023**

**Université Alassane Ouattara  
UFR Communication Milieu et Société**

*[revue.akiri-uao.org](http://revue.akiri-uao.org)*



**Revue des Sciences humaines  
et sociales, Lettres, Langues et  
Civilisations**

**ISSN  
2958-2814**

**Numéro 004, Octobre 2023**

**Université Alassane Ouattara  
UFR Communication Milieu et Société**

*[revue.akiri-uao.org](http://revue.akiri-uao.org)*



**ISSN 2958-2814**

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

E-mail : [revueakiri@gmail.com](mailto:revueakiri@gmail.com)

**Editeur**

UFR Communication, Milieu et Société

Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)



**ISSN 2958-2814**

## INDEXATIONS INTERNATIONALES

Pour toutes informations sur l'indexation internationale de la revue *AKIRI*, consultez les bases de données ci-dessous :

**auré HAL**  
accès aux données  
de référence de HAL

<https://aurehal.archivesouvertes.fr/journal/read/id/398946>

**Mir@bel**  
“(RE)CUEILLIR  
LES SAVOIRS”

<https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>

## Equipe Editoriale

Coordinateur Général : BRINDOUMI Kouamé Atta Jacob  
 Directeur de publication : MAMADOU Bamba  
 Rédacteur en chef : KONE Kiyali  
 Chargé de diffusion et de marketing : KONE Kpassigué Gilbert  
 Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen

## Comité Scientifique

SEKOU Bamba, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny  
 OUATTARA Tiona, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny  
 LATTE Egue Jean-Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 FAYE Ouseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop  
 GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST,  
 ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny  
 KAMATE Banhouman André, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny  
 ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 SANGARE Abou, Professeur titulaire, Université Peleforo Gbon Coulibaly  
 SANGARE Souleymane, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 NGAMOUNSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville  
 KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro  
 BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé  
 N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville  
 DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I  
 N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny  
 BA Idrissa, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop  
 KAMARA Adama, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara  
 SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop  
 ALLABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny  
 DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara  
 TOPPE Eckra Lath, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara  
 M'BRA Kouakou Désiré, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

## Comité de Lecture

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé  
 N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville  
 CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop  
 BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop  
 BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop  
 GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches,  
 DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 DIARRASOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara  
 ALABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara  
 DEDE Jean Charles, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara  
 BAMBA Abdoulaye, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny  
 SANOGO Lamine Mamadou, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou  
 GOMA-THETHET Roval, Maître-Assistant, Université Marien N'gouabi de Brazzaville  
 GBOCHO Roselyne, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara  
 SEKA Jean-Baptiste, Maître-Assistant, Université Lorognon Guédé,  
 BAKAYOKO Mamadou, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara  
 SANOGO Tiantio, Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle  
 ETTIEN N'doua Etienne, Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny  
 DJIGUE Sidjé Edwige Françoise, Assistante, Université Alassane Ouattara  
 YAO Elisabeth, Assistante, Université Alassane Ouattara

## Contacts

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>  
 E-mail : [revueakiri@gmail.com](mailto:revueakiri@gmail.com)  
 Tél. : + 225 0748045267 / 0708399420/ 0707371291

### Indexations internationales :

**Auré HAL** : <https://aurehal.archivesouvertes.fr/journal/read?id/398946>

**Mir@bel** : <https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>

## PRESENTATION DE LA REVUE AKIRI

Dans un environnement marqué par la croissance, sans cesse, des productions scientifiques, la diffusion et la promotion des acquis de la recherche deviennent un impératif pour les acteurs du monde scientifique. Perçues comme un patrimoine, un héritage à léguer aux générations futures, les productions scientifiques doivent briser les barrières et les frontières afin d'être facilement accessibles à tous.

Ainsi, s'inscrivant dans la dynamique du temps et de l'espace, la revue « **AKIRI** » se présente comme un outil de promotion et de diffusion des résultats des recherches des enseignants-chercheurs et chercheurs des universités et de centres de recherches de Côte d'Ivoire et d'ailleurs. Ce faisant, elle permettra aux enseignants-chercheurs et chercheurs de s'ouvrir davantage sur le monde extérieur à travers la diffusion de leurs productions intellectuelles et scientifiques.

**AKIRI** est une revue à parution trimestrielle de l'Unité de Formation et de Recherches (UFR) : Communication, Milieu et Société (CMS) de l'Université Alassane Ouattara. Elle publie les articles dans le domaine des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations. Sans toutefois être fermée, cette revue privilégie les contributions originales et pertinentes. Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

## PROTOCOLE DE REDACTION DE LA REVUE AKIRI

La revue *AKIRI* n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

### Structure générale de l'article :

Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

### Présentation de l'article :

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. -2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparait en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («... »), mais sans italique.

**N.B.** : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de ...



### Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2<sup>nde</sup> éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :  
Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.
- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.  
Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzokru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.
- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.  
Ex : BAMBA Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

**NB** : Les articles sont la propriété de la revue.

## SOMMAIRE

### LANGUES, LETTRES, CIVILISATIONS

#### Études arabes et islamiques

1. **Les avantages de la pédagogie coranique dans le cursus scolaire des enfants des daara: le cas du « modèle passerelle » à Touba**  
Seydou KHOUMA ..... 1-18

#### Études germaniques

2. **Kooperation zwischen Kolonialverwaltung und Missionsgesellschaften im Rahmen der Schulpolitik in Deutsch-Ostafrika von 1891 bis 1912: Divergenzen und Herausforderungen**  
Gnénéfolo Brahim SORO ..... 19-36

#### Lettres Modernes

3. **La poétique de l'impersonnage ou l'écriture de la marge dans pudeur de José Pliya**  
Moussa SIDIBÉ..... 37-46
4. **Comme des flèches de Koulsy Lamko : un désordre dramaturgique engagé**  
Aboudou N'golo SORO & Bio Yaoua ADJOUMANI..... 47-59

### COMMUNICATION, SCIENCE DU LANGAGE, ARTS ET PATRIMOINE

#### Sciences du langage et de la communication

5. **Médias locaux et accidents de motos à Korhogo (Côte d'Ivoire) : défis pour une éducation à la sécurité routière**  
Mamadou DIARRASSOUBA & Daouda FOFANA..... 60-78
6. **Enjeux et défis de la formation en photojournalisme au Burkina Faso**  
Taïrou BANGRE & Aïcha Tamboura-Diawara ..... 79-86

#### Sciences de l'art et du patrimoine

7. **Dimensions touristique et économique des collections muséales en Côte d'Ivoire**  
Serge Arnaud GBOLA ..... 87-102

### SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

#### Géographie

8. **San Pedro (sud-ouest Côte d'Ivoire), une ville aux conditions géomorphologiques à risque d'inondation**  
David Yao KOUASSI, Alain Atchiman KONE & Kan Emile KOFFI ..... 103-120
9. **Adaptation des productions agricoles face au changement climatique dans la commune rurale de Mandé au Mali**  
Diakaridia SIDIBE, Tenemaka SANOGO & Boukary AYA ..... 121-137

- 10. Évolution démographique et menace de la conservation de la réserve de LAMTO (Centre de la Côte d'Ivoire)**  
Ahou Suzanne N'GORAN..... 138-153

### Histoire

- 11. L'activité commerciale à Tiassalé à l'époque coloniale (1892-1937)**  
N'guessan Bernard KOUAMÉ ..... 153-171
- 12. Signes gestuels et leurs significations : le cas des statuets des peuples du jòrò du Burkina Faso**  
Adama TOMÉ..... 172-191
- 13. Les Dohoun de Bendêkouassikro 1701 À 1730 : un sous-groupe baoulé oublié dans le peuplement**  
Kouassi Roger DJANGO & Mamadou BAMBA..... 192-206
- 14. La délinquance juvénile à Lomé au Togo (1880-2007)**  
Ningui Wéssowa MAYEDA ..... 207-224
- 15. L'Église Protestante Évangélique du Burkina Faso face à la problématique de l'inculturation, 1978-2015**  
Worondjilé HIEN ..... 225-245
- 16. Le Goly, un masque au cœur du patrimoine culturel wan**  
Kouadio Alexandre DJAMALA..... 246-262
- 17. L'abstraction dans la peinture contemporaine burkinabè : de la géométrie à l'amorphie**  
Inoussa SALOGO..... 263-278
- 18. Les structures d'organisation des élections en Côte d'Ivoire : entre quête de crédibilité et gestion de contentieux électoraux (1990-2020)**  
Hyacinthe Digbeugby BLEY..... 279-290
- 19. Le scoutisme catholique comme vecteur d'éducation morale de la jeunesse en Côte d'Ivoire (1937-2003)**  
Kpassigué Gilbert KONE..... 291-305
- 20. La question de l'intégration des Afro-iraniens en Iran (3000 ans av. J.C. - 1997)**  
Zana KEWO..... 306-322

### Archéologie et préhistoire

- 21. Rites et interdits dans la production céramique d'un peuple endogame : cas des Mangoro de Katiola**  
DABLE Paule Edlyne, TOURE Gninin Aïcha & KAZIO Djidjé Jacques..... 323-334
- 22. Éléments de significations de la représentation majeure du cheval dans l'art rupestre du sahel burkinabé**  
Yves Pascal Zossin SANOU..... 335-354

<b>23. Protection du patrimoine archéologique impacté par les travaux de construction du barrage hydroélectrique de Singrobo-Ahouaty (Taabo)</b> Timpoko Hélène KABORÉ-KIÉNON, Arouna YEO, Galla Guy Roland TIÉ BI, Lah Louis TUI & Brou Ehivet Senen BLEDOU.....	355-373
<b>24. Le pagne raphia dida (Sud-ouest Côte d'Ivoire) : entre tradition et modernité</b> GOETI Bi Irié Maxime & ETTIEN N'doua Etienne .....	374-387
<b>25. Archéologie de la métallurgie du fer sur les vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé (800 BC-1600AD) : un bilan des connaissances</b> Adama Harouna ATHIE .....	388-409
<b>Anthropologie et sociologie</b>	
<b>26. Gestion du patrimoine foncier pour les activités maraîchères en milieu urbain et périurbain de la ville de Ouagadougou (Burkina Faso)</b> YONLI Aminata & ZERBO Roger .....	410-425
<b>27. Citoyenneté stratifiée : jeu de pouvoir chez les autochtones wan et mona de Côte d'Ivoire</b> TANO A. Bérénice-Carel.....	426-442
<b>28. Femmes et sport de haut niveau en Côte d'Ivoire : cas de l'athlétisme à Abidjan</b> Koffi Roland BINI.....	443-454
<b>29. Itinéraires thérapeutiques des adolescentes pendant la grossesse, l'accouchement et la période post-partum dans cinq régions du Burkina Faso</b> Aïcha TAMBOURA DIAWARA.....	455-468
<b>30. Représentations sociales du bon enseignant et comportements des apprenants pendant l'éducation physique et sportive</b> Moustapha SYLLA & MEITE Zoumana.....	469-487
<b>31. Déterminants de la persistance de l'épidémie de dengue dans le district sanitaire de Cocody-Bingerville</b> Kouakou M'BRA.....	488-506
<b>32. Changement climatique et recompositions socio-agricoles dans la commune rurale de Tounouga (Niger) : un argumentaire sociologique en charge du climato-scepticisme</b> COULIBALY Gninlan Hervé & KORE Gnandjo Léonce Eric.....	507-519
<b>33. Conflits agriculteurs-éleveurs : Analyse problématique du département de Mankono (Côte d'Ivoire)</b> KAKOU-AGNIMOU Amino Kanou Rébéka .....	520-537

- 34. Conscience sanitaire et inobservance des mesures hygiéno-diététiques par les seniors suivis au centre antidiabétique d'Abidjan**  
 Antoine DROH..... 537-549

**Criminologie**

- 35. Représentations sociales et trajectoires d'usage de drogues chez les élèves de Guiglo dans l'ouest ivoirien**  
 Yao François KOUAKOU..... 550-560

- 36. Précarité des conditions des femmes exerçant dans la transformation artisanale de poissons à San Pedro**  
 Bi-Claude Évariste ZAN & Soualiho ALADJI..... 561-578

**Philosophie**

- 37. Analyse du sursaut du panafricanisme au prisme de l'histoire de la philosophie**  
 Arinte TOUKO..... 579-594

**Sciences juridiques**

- 38. Protection du contractant lésé par le recours aux vices du consentement dans le droit malien**  
 Djibril TANGARA ..... 595-612

**Sciences agronomiques et vétérinaires**

- 39. Facteurs déterminant l'intention à adopter la technique de production du lait de soja au Sud du Bénin**  
 Souleymane Aboubacrine MAÏGA, Abdoul Kader SIDIBE,  
 Ousmane KONIPO, Barthélemy G. HONFOGA, Martin AGBOTON,  
 Femi HOUNNOU & Patrice SEWADE..... 613-634

- 40. De la redynamisation à l'amélioration des volumes d'exportation de la gomme arabique au Mali : état des lieux et perspectives**  
 Souleymane Aboubacrine MAÏGA, Ousmane KONIPO, Abdoul Kader SIDIBE,  
 Abdoul Kader SIDIBE Amadou dit Amobo WAÏGALO &  
 Souleymane KOUYATE..... 635-651

## La délinquance juvénile à Lomé au Togo (1880-2007)

**Dr Ningui Wéssowa MAYEDA**

*Maître de Conférences en Histoire contemporaine,*

*Université de Lomé, Togo*

[nwmayeda@gmail.com](mailto:nwmayeda@gmail.com)

### Résumé

L'histoire de la délinquance juvénile à Lomé ne peut guère se concevoir sans remonter à l'urbanisation du pays, qui trouve son origine en la période coloniale. Avant ladite période, des villes modestes existaient comme Tado, Notsè et surtout Petit-Popo sur le littoral devenu Aného, capitale du Togo allemand avec la colonisation avant Lomé, dès 1897. Celle-ci concentra rapidement toutes les activités politique, économique et socioculturelle du territoire. L'exode rural se fit alors des centres urbains de l'intérieur en direction de la ville de Lomé et le phénomène de la délinquance juvénile, fit son apparition et évolua en même temps que l'urbanisation de la ville. Cette étude vise à faire ressortir les causes de la délinquance juvénile à Lomé depuis les origines jusqu'en 2007. Pour ce faire, la démarche méthodologique a consisté en une compulsions des écrits sur l'urbanisation et des informations tirées de l'Internet. Les résultats obtenus ont permis de montrer d'une part, l'évolution urbaine de la ville de Lomé avant de rappeler d'autre part, les causes de la délinquance juvénile.

**Mots-clés** : urbanisation, délinquance juvénile, facteurs, Lomé.

## Juvenile delinquency in Lome Togo (1880 - 2007)

### Abstract

The history of juvenile delinquency in Lomé can hardly be conceived without going back to the urbanization of the country, which originated in the colonial period. Before the said period, modest towns existed such as Tado, Notsè and especially Petit-Popo on the coast which became Aného, capital of German Togo with colonization before Lomé, from 1897. This quickly concentrated all political, economic and socio-cultural activities of the territory. The rural exodus then took place the urban centers of the interior towards the city of Lomé and the phenomenon of juvenile delinquency appeared and evolved at the same time as the urbanization of the city. This study aims to highlight the causes of juvenile delinquency in Lomé from the origins until 2007. To do this, the methodological approach consisted of a compulsions of writings on urbanization and information from the Internet. The results obtained made it possible to show, on the one hand, the urban evolution of the city of Lomé before recalling, on the other hand, the causes of juvenile delinquency.

**Keywords**: urbanization, juvenile delinquency, factors, Lome.

## Introduction

Étymologiquement, le concept "délinquance" vient du latin *delinquentia* qui veut dire faute, délit, crime, péché ; il est apparenté à *delinquere* qui veut dire manquer à son devoir, pécher, fauter<sup>1</sup>. C'est donc l'ensemble des délits, infractions et crimes commis en un lieu durant une période donnée, quand on se place d'un point de vue statistique, social ou pénal. Quant au concept "juvénile", il se dit d'un être vivant dont le développement n'est pas encore terminé. La "délinquance juvénile" désigne alors l'ensemble des comportements ou infractions avec la loi ou des règlements par les jeunes n'ayant pas atteint l'âge de majorité légale ou civile<sup>2</sup>. Elle est à la fois un phénomène individuel ou de groupe. Elle désigne dans ce cas un comportement illégal d'un enfant<sup>3</sup> (à savoir un jeune être humain en cours de développement et donc dépendant de ses parents ou d'autres adultes) ou d'un adolescent (qui est à la phase du développement physique et mental qui se produit pendant la période de la vie humaine s'étendant de la puberté jusqu'à l'âge adulte). Il s'agit d'un phénomène complexe lié, ici comme ailleurs, au développement de la société urbaine et industrielle ainsi qu'à l'évolution des mœurs dans le monde moderne. Au Togo, l'histoire de la délinquance juvénile à Lomé ne peut donc se concevoir sans remonter préalablement à l'urbanisation du pays qui trouve son origine lointaine en la période coloniale. En effet, ici comme ailleurs en Afrique de l'Ouest notamment, de nombreux anciens royaumes et empires possédaient, bien avant la conquête coloniale, des villes. Cependant, celles-ci n'avaient connu les mêmes rythmes ou les mêmes ampleurs que les villes nées de la révolution industrielle du XIXe siècle. Ce qui signifie que des villes modestes existaient aussi au Togo comme Tado, Notsè et surtout Petit-Popo sur le littoral qui devint Aného, puis Lomé qui devint capitale à la faveur de la colonisation et concentra rapidement, toutes les activités politique, économique et socioculturelle du territoire. Dès lors, l'exode rural se fit progressivement et en grande partie, des centres urbains de l'intérieur<sup>4</sup> en direction de la ville de Lomé et le phénomène de la délinquance juvénile fit

---

<sup>1</sup> <https://www.toupie.org/Dictionnaire/Délinquance.htm>, consulté le 02/08/2021 à 08h10'.

<sup>2</sup> La majorité civile ou légale est l'âge auquel une personne est considérée comme civilement capable et responsable des actes, en particulier en matière contractuelle et juridique. Cette majorité est déterminée par la loi et permet à l'individu de jouir librement de l'exercice de ses droits. En France comme au Togo, elle est fixée à 18 ans. Ce qui signifie qu'avant sa majorité, l'individu est dit "mineur". Il peut être propriétaire ou être engagé dans les liens d'un contrat, cependant il ne peut disposer librement de sa propriété ni en principe, de s'engager seul.

<sup>3</sup> L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit l'enfance comme la période de la vie humaine allant de la naissance à 18 ans.

<sup>4</sup> Il s'agit essentiellement d'Atakpamé (fondé entre les XVIe et XVIIe siècle par les Ana et Ifè venus du pays yorouba), Sokodé où s'installèrent depuis le XVIIIe siècle et surtout au XIXe siècle les marchands haoussa et manding qui firent de la localité une ville-marché, Sansanné-Mango (actuel Mango) capitale d'un royaume

aussi progressivement son apparition et évolua en même temps que l'urbanisation de la ville. D'où la question de savoir : comment l'urbanisation fit son apparition et évolua en même temps que la délinquance juvénile et quelles en sont les causes de la délinquance juvénile à Lomé (au Togo) de 1880 à 2007 ? Pour répondre à la question ainsi soulevée, il nous a paru indispensable de parcourir les bibliothèques tant publiques que privées à la recherche des ouvrages généraux, des mémoires et thèses, les revues et périodiques, dont le Journal officiel de la République togolaise du 6 juillet 2007 portant code de l'enfant. L'accent a été mis aussi sur les sources électroniques et les enquêtes de terrain notamment, auprès des Associations et ONG qui ont pour mission de défendre et de promouvoir les droits et les intérêts des enfants en situation de délinquance<sup>5</sup>. Dans l'ensemble, les différentes recherches ont permis de mieux cerner le sujet certes, mais à travers des disciplines autres que l'histoire. C'est le cas en droit privé avec D. Vandenberghe (1978), en sociologie avec les travaux de P. Karoue (2011), M. Dao Dao (2004) et A. Teta (2001) et en géographie avec les écrits de Y. Marguérat (1994) et de K. Nyassogbo (1984) qui ont été d'un grand apport sur l'urbanisation et la naissance des villes au Togo dont Lomé. En histoire, outre l'ouvrage sous la direction de N L. Gayibor (2005) qui a d'ailleurs porté sur l'histoire des Togolais en général et celui de C. Coquery-Vidrovitch (1993) sur les villes d'Afrique noire en général, aucune étude n'a porté sur le sujet qui garde toute son importance. Son objectif est de faire ressortir suffisamment les causes de la délinquance juvénile à Lomé à partir de l'urbanisation de la ville. La délinquance juvénile étant liée avant tout à l'urbanisation de la ville, les résultats obtenus ont permis de mener cette étude autour de deux parties : la première montre l'évolution urbaine de la ville de Lomé ; la seconde s'intéresse aux causes de la délinquance juvénile à Lomé, la capitale du Togo.

### **1. Origine et évolution urbaine de la ville de Lomé : une macrocéphalie**

L'urbanisation est l'action d'urbaniser un espace c'est-à-dire favoriser l'évolution d'une ville. C'est aussi un mouvement historique de transformation des formes de la société que l'on peut définir comme l'augmentation du nombre d'habitants en ville par rapport à l'ensemble de la population. C'est donc un processus de développement des villes et de déconcentration des populations de ces dernières. En Afrique comme ailleurs, l'urbanisation fut d'abord, un processus spatial, celui « par lequel des hommes s'agglomèrent en nombre relativement

---

installé depuis le XVIIIe siècle, Dapango (actuel Dapaong) qui veut dire "Nouveau marché" qui enleva, plus tard en 1965 à Mango, sa fonction de capitale régionale, et plus tard Lama-Kara (actuel Kara).

<sup>5</sup> Notons à cet égard Braid in Hand et l'ONG Creuset Togo. L'Association Creuset des Jeunes pour le Développement Intégral des Populations (ACJDEIP) vise surtout à la protection et la promotion des droits des enfants.



important sur un espace relativement restreint » comme le dit bien A. L. Mobogunje (1969 : 33). L'urbanisation de la ville de Lomé est donc le résultat d'un lent processus. Celui-ci débuta en avril 1880, au moment où Lomé était un lieu de débarquement massif des marchandises européennes et de concentration des commerçants qui en assuraient la diffusion vers l'hinterland. Attirés donc par l'aubaine, les premiers commerçants y affluèrent<sup>6</sup>. Au début, ils logeaient tous sous les hangars couverts de paille d'autant plus que Lomé n'avait que des bâtiments bas et en matériaux précaires. Le premier point occupé par la ville fut sans doute, les alentours de l'actuel grand marché de Lomé. Ce n'est que plus tard, à la faveur de la colonisation, que les parcelles des uns et des autres furent disposées avec plus de régularité suivant les grands rectangles perpendiculaires à la plage.

De toute évidence, Lomé est né à partir d'un marché et était, à sa naissance en avril 1880, un centre d'importation des marchandises venues de l'Europe et de redistribution de ces marchandises dans l'hinterland togolais par le biais des commerçants, notamment les Haoussa. Il existait des marchés en dehors des villes certes, mais ici comme ailleurs en Afrique de l'Ouest, il n'y eut jamais de ville sans marché. Mais ce qui donna à Lomé son importance et son essor rapide et décisif fut le transfert de la capitale du Togo allemand d'Aného à Lomé en 1897. En effet, Aného était au départ le siège de l'Administration coloniale allemande depuis 1887, date du premier transfert de la capitale du Togo allemand de Baguida à Aného. Et grâce au commerce négrier, Aného était-elle devenue rapidement, en raison aussi de son "port" (en fait sa rade<sup>7</sup>), un poumon économique et ceci, bien avant le début de la colonisation officielle allemande qui avait débuté en 1884. En 1897, il y eut donc le transfert de la capitale de Zébévi (Aného) à Lomé. Pour cette raison, Lomé bénéficia de la construction en 1904, du premier vrai wharf et concentra alors progressivement, toutes les

---

<sup>6</sup> Il s'agit non seulement des Anlo venus du Ghana avec les familles Anthony, Fiadjoe, Blagogee, Mensah, Frantz, etc., mais aussi des Guin et des Mina d'Aného sans oublier les sujets britanniques dont les Sierra-Léonais, la puissante firme anglaise *Swanzy* installée en 1882 et la firme allemande *Wölber-und-Brohn* installée en 1883. D'autres maisons de commerce suivirent comme celle de Randad, Armerding de l'intérieur et celle du consul Küas. Enfin, la présence des commerçants haoussa, youruba dont les familles Aguiar, Pinto est à signaler et aussi les Adjigo (par exemple les Bruce). Quelques temps plus tard, un certain Kudawoo venu de Denu s'installa aussi à la plage suivi par les nommés Anthony, Edjame, Hamawoo venus tous de Adafienu ; James Ocloo, Joachin Acolatsè et Tamekloé venus tous de Kéta sans oublier la présence de Toffa qui venu d'Aného et enfin les familles de souche "brésilienne" avec Octaviano Olympio arrivé en tant que gérant de la maison de commerce anglaise *Swanzy*, et les Pereira, les Gonçalves, les d'Almeida, etc. d'après Y. Marguérat et T. Pélei (1993 : p.60).

<sup>7</sup> Il s'agit d'un grand bassin naturel ou artificiel, ayant une issue libre vers la mer où les navires peuvent mouiller. Elle se distingue d'une baie ou d'un golfe par une ouverture vers la mer plus étroite.

activités économiques et administratives de la colonie. L'année suivante, l'on ferma en 1905 la rade d'Aného au trafic international. La décadence de la vieille ville d'Aného fut donc irréversible dans la mesure où l'Administration centrale, les activités économiques ainsi que les capitaux émigrèrent définitivement vers Lomé qui prit, dès lors, un véritable essor sur toutes les autres villes du Togo. Sitôt le wharf de Lomé entra en fonctionnement que l'on entreprit la construction de la première ligne de chemin de fer du Togo parallèle à la côte. Il s'agit du chemin de fer côtier Lomé-Aného avec 44 km de long. Inauguré le 18 juillet 1905, il fut dénommé "ligne de cocotier" car devant favoriser le drainage du coprah depuis Aného jusqu'au wharf de Lomé qui était son terminus. Plus tard, il fut inauguré le 27 janvier 1907, le deuxième chemin de fer Lomé-Kpalimé avec 119 km de long. Il fut dénommé "ligne de cacao" car devant permettre le drainage du cacao de la région d'Agou et ses environs jusqu'au wharf de Lomé qui était aussi son terminus. Enfin, il fut entrepris la construction d'une 3<sup>e</sup> ligne de chemin de fer dénommée "das Hinterlandbahn" ou "ligne de l'arrière-pays". Elle devait desservir ultérieurement Atakpamé à Blitta et se prolonger jusqu'au gisement de minerai de fer de Bandjéli à Bassar et atteindre finalement, la localité de Tchapowa sur la rivière Oti dans l'extrême Nord-Togo. Outre le minerai de fer de Bassar, cette ligne de chemin de fer devait acheminer aussi le coton, les arachides et le bétail du Nord-Togo jusqu'au wharf de Lomé qui était aussi son terminus. Mais faute d'argent, l'on ne réalisa que la voie ferrée Lomé-Agbonou dès 1911, avec 164 km de long.

De ce qui précède, il ressort que les trois lignes de chemin de fer avaient pour terminus le wharf de Lomé car devant y permettre le drainage des matières premières du territoire en vue de leur exportation en direction de l'Allemagne. En effet, en raison de la révolution industrielle du XIX<sup>e</sup> siècle, les objectifs assignés à l'économie en général et à l'agriculture en particulier à cette période, étaient l'exportation des matières premières pour alimenter les industries allemandes. Ces matières premières qui étaient très nombreuses, portèrent sur l'huile de palme et les noix palmistes, le caoutchouc, le coton, la noix de coco et le coprah, le café, le cacao, les arachides, le maïs et le sisal. En retour, les navires de commerce ramenaient à Lomé, dans le cadre de l'importation des produits manufacturés et des biens d'équipement, les fusils de traite, la poudre à canon et surtout les alcools, soit « en moyenne 850 000 litres par an » (N. L. Gayibor, 1997 : 53). Ainsi, grâce aux voies de communication en général et au wharf de Lomé en particulier, le commerce (intérieur et extérieur) se développa en grande partie avec l'Allemagne et le reste avec le continent africain à tel point que dès 1906, le Togo

allemand avait une balance commerciale excédentaire et devint la colonie modèle en allemand : "das Musterkolonie".

Si nous récapitulons, Lomé est né à partir d'un marché en 1880 qui attira très vite les premiers commerçants qui y affluèrent. Ce n'est donc pas une surprise que l'autorité coloniale allemande s'installa, plus tard, à Lomé pour former le quartier administratif à côté des commerçants. Et au fur à mesure qu'augmentaient les recettes budgétaires, l'on entreprit à Lomé, au détriment des autres villes de l'intérieur, des constructions prestigieuses et impressionnantes. Notons à cet égard le palais du gouverneur (devenu plus tard palais des hôtes de marque, puis primature ...). Sa construction a commencé dès 1897, sur les ordres du gouverneur allemand August Köhler, par le Frère missionnaire architecte le plus connu de l'époque Johannes Franz Hopfer, et ne fut terminé qu'en 1905 soit 8 ans plus tard, en raison des moyens limités. D'autres constructions grandioses suivirent comme le bâtiment de la circonscription (où loge aujourd'hui l'école de la Marina), les deux prisons successives de Lomé, le premier hôpital de Lomé ouvert en 1905 dénommé "Reine Charlotte". Presque au même moment, les compagnies de commerce alignaient les factoreries sur la rue du commerce dénommée "die Hamburgerstrasse". C'est le cas non seulement des firmes allemandes dont la plus grande est dénommée "Deutsche Togo-Gesellschaft (DTG)" suivie de "I. K. Vietor", mais aussi des firmes françaises (qui n'ont pas duré) comme "Fabre et Régis" sans oublier la firme anglaise dénommée Swanzy. De leur côté, les Missions catholique et protestante construisirent de magnifiques lieux de culte comme la cathédrale de Lomé, construite en 1902 également par le Frère missionnaire architecte Johannes Franz Hopfer et « considérée longtemps comme un joyau architectural sur la côte occidentale de l'Afrique... » (D. E. Skweres, 1993 : 49), sans oublier le temple de Lomé construit en 1907 par la Mission protestante. Ces Missions chrétiennes ouvrirent aussi une variété d'écoles dont l'école professionnelle catholique Saint Joseph de Lomé, qui forma des générations d'artisans autochtones dans les ateliers, des menuisiers, des maçons, des charpentiers, des serruriers, des cordonniers, des tailleurs, des peintres, des sculpteurs et des relieurs.

Avec la concentration des infrastructures politiques, économiques, sociales et culturelles, Lomé devint à la fin de la période coloniale allemande en 1914, une véritable macrocéphalie urbaine dans la mesure où elle a une importance qui écrase celle des autres villes du pays. Après la Première Guerre mondiale de 1914 à 1918, les Français qui prirent la relève des Allemands poursuivirent aussi avec les constructions et les installations vitales. Il s'agit du cours complémentaire de Lomé qui deviendra le Lycée Bonnacarrère de Lomé. Entre 1925 et

1931, l'on vit aussi l'émergence du palais de justice de Lomé avec l'actuelle Cour suprême et les débuts des actuels ministères des Affaires étrangères et de l'Information. Notons aussi l'électrification de la ville à partir de 1927 et l'arrivée de l'eau potable en 1940 (à partir de la station de forage de Cacavéli du nom du technicien français corse ayant dirigé les travaux). Mais après un ralentissement en raison des effets néfastes de la crise économique de 1929 suivie de la crise militaire de 1939 à 1945, les travaux de construction officiels reprirent à partir de 1947, sous la direction des architectes français. Ainsi, Henri Crouzat entreprit la construction de l'hôpital de Lomé Tokoin (aujourd'hui Hôpital Sylvanus Olympio). Quant à Georges Couster, il construisit de beaux édifices dont la grande poste de Lomé, les ministères de l'Éducation nationale et la caisse de sécurité sociale. Mais le souvenir le plus marquant laissé par ce dernier à la population de Lomé fut incontestablement le monument de l'indépendance actuel. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la croissance des populations urbaines s'accéléra aussi en raison des investissements massifs résultant du Fonds d'Investissement pour le Développement Économique et Social (FIDES)<sup>8</sup>. Ce qui explique que de 1946 à 1953, la France participa à hauteur de 55% au financement de la production agricole et de l'équipement économique et social du Togo. Ce qui permit la mise en place des infrastructures de développement comme les petites unités agro-alimentaires, les voies de communication que sont les transports maritimes, aériens et les télécommunications sans oublier les écoles, les dispensaires et les hôpitaux. A Lomé notamment, furent construits une savonnerie à Bè, le premier aéroport de Lomé Tokoin en 1944 et de nombreuses écoles. A titre d'exemple, dans l'enseignement secondaire, le cours complémentaire de Lomé fut transformé en un véritable "Collège moderne classique" à la rentrée scolaire 1947-1948. A cet effet, il fut rebaptisé "Lycée Gouverneur Bonnacarrère" en 1953, du nom du premier vrai gouverneur du Togo français Auguste Bonnacarrère. L'année suivante, l'on dénombra cinq établissements secondaires au Togo : deux publics dont un seul à l'intérieur à Sokodé et trois confessionnels situés tous à Lomé. Ce qui explique qu'à la fin de la période coloniale française, le Togo était devenu le pays le mieux scolarisé de toute l'Afrique Occidentale Française (AOF), avec un taux de 24%. À cette période, l'on assiste à un déplacement massif de la population, surtout les jeunes, des zones rurales pour aller peupler les villes dont Lomé. Ce qui explique aussi qu'au niveau du paysage urbain, Lomé la capitale s'affirmait toujours comme un centre urbain dominant du Togo d'autant plus qu'elle concentre tous les pouvoirs

---

<sup>8</sup> Rapport annuel de 1949 de la France à l'ONU, p. 91.

politique, économique, social et culturel du pays. Ce qui explique enfin qu'à la fin de la colonisation française en 1960, Lomé compte environ 90 000 hbts tandis que la deuxième ville Sokodé, vient loin avec 14 000 citoyens.

L'indépendance du Togo en 1960 confirma aussi Lomé dans ses fonctions de commandements et entraîna rapidement le développement du secteur tertiaire, surtout avec la mise en service en octobre 1967, « du Port autonome de Lomé » PAL. Il assura définitivement la relève des différents wharfs successifs depuis le premier construit en 1904. Le trafic maritime passa alors de « 252 000 t à 1 521 229 t en 1978, soit une augmentation de 600%, tandis que le nombre de navires passa de 444 à 808 pendant la même période » (Y. E. Gu-Konu, 1981 : 42). Les fonds ainsi générés par l'exploitation du « Port autonome de Lomé » PAL, devenu le poumon de l'économie du pays, permirent d'installer à Lomé, la plupart des industries de transformation dont les industries alimentaires et agro-alimentaires, la Brasserie du Bénin (BB), la Société Générale des Moulins du Togo (SGMT), les industries chimiques, les industries métallurgiques et mécaniques et de matériaux de construction et au niveau social et culturel, de nombreuses écoles et plus tard, l'Université de Lomé en 1970.

L'on peut donc affirmer que la plupart des industries du Togo sont localisées dans la capitale à Lomé, principalement dans la zone portuaire. Ce qui entraîna une forte concentration de la population d'autant plus que le mouvement migratoire des ruraux en quête d'emploi, tient une place prépondérante dans cette croissance urbaine. À titre d'exemple, au sortir de l'indépendance du Togo en 1960, plus de la moitié de la population de Lomé était née ailleurs, soit une proportion de 56,6%. En 1970, la proportion des migrants au niveau de la population de Lomé est de 47,3% pour 44,8% dans l'ensemble des autres communes du Togo. Il s'agit d'une urbanisation récente certes, mais dynamique. Ce qui signifie donc que la population urbaine est dans son ensemble jeune. En effet, « les jeunes de moins de 20 ans forment 57,2% des habitants de Lomé et 58,7% pour l'ensemble des autres communes du Togo » (Y. E. Gu-Konu, 1981 : 28). Dès lors, leur accueil dans les établissements scolaires soulève indéniablement de nombreux problèmes comme l'insuffisance de locaux, le manque d'enseignants qualifiés, etc., en dépit des efforts réels d'équipements. Pour toutes ces raisons, les possibilités d'emploi pour ces jeunes sans cesse nombreux sur le marché du travail sont devenues de plus en plus réduites. De 1981 à 1985 notamment, il y eut une baisse sensible des effectifs scolaires. Celle-ci est le résultat des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) imposés par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international aux pays en développement dont le Togo, à la suite d'une crise économique mondiale qui sévissait à cette

période. Il en est résulté inéluctablement une dégradation avancée des infrastructures scolaires existantes en même temps que la cessation de la construction de nouveaux bâtiments scolaires par l'État, la pénurie des enseignants en raison des départs prématurés à la retraite alors que dans le même temps leur remplacement n'a pas été assuré. Tout cela entraîna une baisse progressive des effectifs scolaires et une montée des problèmes sociaux dont la délinquance juvénile.

En somme, capitale politique, administrative, économique et culturelle doté d'un port en eau profonde et d'un aéroport international, Lomé a monopolisé depuis sa fondation toutes les fonctions de direction du Togo. Ce qui conduisit à la création ou à l'aggravation des problèmes spécifiques à toute ville en croissance accélérée dont la délinquance juvénile. Les causes du phénomène sont abordées dans la deuxième partie qui suit et sont liées à des facteurs sociaux et économiques, familiaux et aux autres facteurs dont la sorcellerie.

## **2. Les facteurs sociaux et économiques, les facteurs familiaux et les autres facteurs**

Au Togo, Lomé la capitale fut depuis sa fondation en jusqu'en 2007, une ville macrocéphale. Ainsi sur le plan démographique, au premier recensement général de la population de 1958-1960, Lomé avait 73 646 habitants tandis que la deuxième ville du Togo Sokodé en avait que 14 877 habitants, soit 4,9 fois l'ensemble des habitants de la capitale. Au deuxième recensement national de la population en 1970, effectué conformément à la périodicité de 10 ans préconisée par l'ONU, les habitants étaient respectivement de 192 745 habitants pour Lomé contre 30 727 habitants pour la ville de Sokodé, soit 6,6 fois le nombre total des habitants de Lomé. Au troisième recensement national de la population en 1981, Lomé avait 375 499 habitants contre seulement 46 660 habitants pour Sokodé, soit 8 fois le nombre total de la population de Lomé d'après A. Sebabi (2000 : 87). De surcroît sur le plan politique et administratif, Lomé s'est accaparé de tous les édifices abritant les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire du Togo. Sur le plan économique et financier, Lomé a détenu de tout temps le monopole des importations et des exportations du Togo et a abrité au même moment les sièges de toutes les banques et par ricochet, de toutes les transactions financières. Enfin, sur le plan social et culturel, les sièges des grandes Églises du Togo se trouvent jusque-là à Lomé tout comme les grandes écoles de formation des jeunes dont l'Université de Lomé. Dès lors, Lomé exerce une véritable attraction sur la population togolaise en général et les jeunes en particulier. Mais une fois sur place, ces jeunes se heurtent le plus souvent à des difficultés réelles de tous ordres et tombent facilement dans la misère et la délinquance. Parmi les principales causes, il faudrait noter avant tout les conflits au sein de la famille notamment les

mauvais traitements physiques, affectifs voire sexuels infligés à certains enfants et la mauvaise éducation assurée par les parents dont certains, étant des analphabètes, ne voient aucun intérêt d'envoyer les enfants à l'école. Aussi pour se retrouver dans la rue, certains enfants sont soit orphelins et ne bénéficient d'aucun soutien, ou soit partis d'eux-mêmes à cause du décès ou la maladie des parents. Cette situation est le plus souvent imputable à la misère de la famille. L'on ne peut donc pas écarter la pauvreté même si celle-ci n'est pas déterminante.

La conjoncture socio-économique du pays est également à la base de ce phénomène. En effet, ici comme ailleurs, la conjoncture socio-économique est souvent la cause de la dislocation de certaines familles, laquelle précipite le plus souvent le sort des enfants qui, abandonnés à eux-mêmes, se retrouvent dans la rue où ils sont victimes de la misère et la délinquance. L'on ne saurait passer sous silence les violences familiales, le divorce ou le remariage d'un des conjoints et surtout la polygamie. L'alcoolisme du père, la prostitution de la mère sont aussi des facteurs non négligeables qui poussent certains jeunes à s'éloigner du cadre familial pour se retrouver dans la rue et tomber dans la délinquance, en raison donc de la défaillance de l'éducation familiale. De toute évidence, certains parents sont en grande partie responsables de cette situation. Ce qui est vrai d'autant plus que selon une étude menée par M. Dao Dao en 2004, 8,6% des enquêtés étaient issus de familles stables du point de vue de la présence active des parents et 3,4% de l'échantillon ont affirmé avoir eu trop de liberté dans leur jeune âge. A ces cas s'ajoutent les autres enquêtés qui étaient soit orphelins, soit abandonnés par le père ou la mère ou soit encore abandonnés par les deux c'est-à-dire le père et la mère. Dès lors, la ville (ici celle de Lomé) reste bien souvent le seul recours pour l'enfant et pour l'adolescent. Par ailleurs, beaucoup d'enfants naissent sans un réel besoin de leurs auteurs au départ. C'est en clair le hasard qui est à l'origine de leur avènement sans donc une réelle volonté des parents. Une fois abandonnés et devenus de plus en plus nombreux, ces enfants se retrouvent en grande partie au grand marché de Lomé. Bien qu'étant en âge de scolarisation, ils abandonnent l'école et se retrouvent dans les rues. Ne pouvant pas se prendre en charge, les voilà à la merci de mauvais traitements physiques et sexuels, de la faim et des intempéries.

Selon une étude<sup>9</sup> réalisée sur la situation des enfants de la rue au Togo en général et à Lomé en l'occurrence, la majorité des enfants interrogés a pour caractéristique commune un niveau

---

<sup>9</sup> <https://www.halsainternational.org/enfe.php>, consulté le 26 août 2021 à 09h30'.

d'étude très bas et la plupart, qui sont des garçons à 95% des cas, n'ont jamais été à l'école ou ont abandonné leurs études depuis le cours primaire, faute de moyens ou d'un soutien adéquat. Selon cette même étude, plus de 70% des parents d'enfants restés sous l'autorité parentale, issus de familles à revenus faibles et tous les parents à revenus intermédiaires (de tels enfants), avaient reçu une éducation formelle. Pendant ce temps, les enfants de sexe féminin avaient un niveau d'instruction plus élevé que celui de leurs pairs de l'autre sexe. Il apparaît alors de toute évidence que les garçons sont beaucoup plus délinquants à Lomé que les filles. Bon nombre d'entre eux ont relevé l'incapacité de leurs parents et tuteurs à leur procurer des uniformes et à leur assurer les dépenses liées à leur scolarisation ; telles sont les raisons qui ont incité les enfants à abandonner leurs études pour se retrouver dans la rue comme l'indique l'image qui suit.

Aussi, lorsque l'on parcourt certaines artères de la ville de Lomé la capitale du Togo, il est à constater que 80% des enfants délinquants, surtout les garçons, s'activent autour des motos ou voitures à les laver contre de petites rétributions. D'autres s'adonnent au petit commerce dans les grands carrefours de la ville le plus souvent et le reste désœuvré, n'a aucune activité précise. Ceux d'entre eux qui ont une petite activité trouvent difficilement leur compte dans leur revenu quotidien sans d'autres perspectives personnelles. En conséquence, la nécessité de survivre passe par tous les moyens notamment : fouiller les poubelles et les dépotoirs, cirer les chaussures, voler tout ce qui est à portée de main, mendier, etc.

### **Image montrant les enfants de rue à Lomé**



source: <https://lomegazette.com/le-phenomene-des-enfants-de-rues-devient-inquietant-a-lome/>, consulté

le 29 août 2023 à 10 h 20'



Quant aux filles, elles optent pour transporter des marchandises dans les marchés contre de petites rétributions, ou à aller aider dans un ménage comme des domestiques, ou à devenir des servantes dans un bar ou restaurant et tout cela contre un revenu dérisoire ; soit à mendier ou encore à se lancer dans la prostitution juvénile avec pour corollaire, les grossesses précoces et les maladies sexuellement transmissibles dont le Sida. Ils habitent généralement (garçons et filles) dans des logements abandonnés et donc précaires, sur les places de marchés ou sur les trottoirs en saison sèche.

L'on ne saurait passer sous silence le phénomène de la sorcellerie dans la mesure où pour se retrouver dans la rue, certains enfants accusés de sorciers sont chassés de la maison. En effet, le phénomène des enfants dits sorciers a pris des proportions inquiétantes à Lomé. Accusés d'être des suppôts de Satan comme l'a révélé aussi une étude menée par l'ONG Creuset Togo (qui vise surtout à la protection et la promotion des droits des enfants), les enfants ainsi incriminés sont victimes des violences et de maltraitance. Parfois renvoyés de leurs familles, ils sont contraints à vivre dans la rue. Voici à titre d'exemple l'histoire d'un enfant accusé de sorcellerie<sup>10</sup>.

Alors qu'il n'avait que 8 ans, Alex fut accusé par sa famille d'accueil d'être un enfant sorcier. En effet, suite au décès de son papa il y a deux ans plus tôt, sa maman ne parvenant plus à subvenir aux besoins du foyer, décida alors de confier Alex à un couple qui ne parvenait pas à faire d'enfant. L'on peut donc imaginer que pour ce couple, accueillir Alex serait aussi une autre manière de combler leur désir d'avoir un enfant qui ne saurait tarder à venir. Les premiers jours d'Alex, au sein de sa nouvelle famille, se passèrent bien sans aucun souci majeur d'autant plus que rien ne perturba la vie de l'enfant qu'il était. Comme n'importe quel enfant de son âge, il mangeait et s'amusait bien. Mais au bout d'un an, les choses commencèrent à se compliquer pour le petit Alex qui se trouva d'abord, accusé par sa famille d'accueil d'être un enfant sorcier responsable des multiples accidents de circulation survenus au sein de la famille. Ensuite, Alex fut accusé d'être le responsable de l'incapacité du couple à concevoir des enfants. Enfin, le jeune Alex fut accusé par ses parents adoptifs d'être également le responsable de la mort de son papa survenue quelques mois plus tôt. Toutes ces accusations furent le début d'un véritable calvaire pour le jeune Alex d'autant plus que sans

---

<sup>10</sup> <https://news.icilome.com/?idnews=824985/enfants-sorciers-le-calvaire-des-mineurs-consideres-comme-des-supports-de-satan-dans-la-region-centrale>, consulté le 10 septembre 2021 à 08h20'.

aucune preuve, il fut secoué dans tous les sens par ses parents de la famille d'accueil, maltraité voire torturé et il porte encore sur son corps les traces de cette maltraitance. Il fut traîné devant les charlatans et les prétendus sorciers guérisseurs pour des séances de délivrance qui se révélèrent en fait des occasions d'injures, de sévices corporels et de privation de nourriture à son endroit. A la suite d'une campagne de sensibilisation menée dans la région, des voisins qui avaient connaissance de ce cas de maltraitance qu'endurait Alex au sein de sa famille d'accueil et craignant que ce dernier puisse se retrouver dans la rue, allèrent informer immédiatement les membres de l'ONG Creuset Togo pour libérer l'enfant. A la suite d'une procédure enclenchée immédiatement au niveau de l'ONG, avec l'équipe des forces de l'ordre et de la justice, l'enfant fut libéré des mains de ses geôliers à un moment où son état de santé était très inquiétant en raison des sévices corporels subis jusque-là. C'est ainsi que le jeune Alex fut accueilli au centre d'accueil de l'ONG où il bénéficia de tout le soutien nécessaire. Il reprit d'ailleurs une vie normale et par conséquent, le chemin de l'école. Après presque trois ans passés sous la direction de l'ONG, il obtient son CEPD (Certificat d'Étude du Premier Cycle) qui lui ouvrit le chemin du collège.

Tout comme Alex, les enfants accusés de sorcellerie sont souvent conduits sans preuve chez les charlatans ou des pasteurs notamment ceux des églises de réveil pour des cérémonies d'exorcisme. Sous l'effet de menace et de torture, ils sont contraints d'accepter les faits qui leur sont reprochés. Conduits donc chez les charlatans ou religieux des églises de réveil, les enfants reçoivent quotidiennement, des coups à l'aide de bâtons flexibles et de fouets conçus à cet effet. Dans ces lieux, ils subissent des traitements horribles à la limite d'actes de torture : piments dans les yeux, cicatrisation, ordalie, autres violences physiques dont la suspension à un arbre<sup>11</sup>, etc.

Selon une autre enquête effectuée auprès de l'ONG togolaise « Braid in Hand », chaque mois, des centaines d'enfants, provenant de différentes banlieues débarquent dans les rues de Lomé hypothéquant ainsi leur futur qui aurait pu être tout autre. Ils constituent une société parallèle, autonome, qui vit de la débrouille et de la prostitution et se retrouvent le plus souvent, en situation de délinquance. Cependant, un tiers des enfants, seulement, est en contact avec une structure associative. Selon les différents témoignages recueillis dans quelques centres

---

<sup>11</sup> [file:///home/local/auf/local/Share/Trash/files/Histoire émouvante d'un enfant accusé de sorcellerie-Creuset Togo.html](file:///home/local/auf/local/Share/Trash/files/Histoire%20émouvante%20d'un%20enfant%20accusé%20de%20sorcellerie-Creuset%20Togo.html), consulté le 12 septembre 2021 à 11h20'.

d'accueil, ces enfants recueillis après être accusés de sorcellerie, ne révèlent pas dans leurs habitudes une quelconque force mystérieuse ou malfaisante lorsqu'ils sont réadaptés<sup>12</sup>.

L'on ne saurait aussi passer sous silence la polygamie comme facteur non négligeable du phénomène de la délinquance juvénile. En effet, la polygamie est reconnue au Togo d'autant plus que le nombre de femmes qu'un homme peut épouser est illimité « même si légalement on tente de le réduire à quatre » (D. Vandenberghe, 1978 : 189). Cette pratique de la polygamie est devenue de plus en plus difficile en ville et pire encore à Lomé en raison du coût élevé de la vie. Ici comme ailleurs dans la plupart des capitales des pays africains, le coût du loyer est tel que le logement est difficilement accessible à une majorité de la population. Disposer d'une maison avec plusieurs chambres pour loger ses femmes et leurs enfants est une équation souvent difficile à résoudre. Dans certains ménages polygames, le chef de famille choisit bien souvent de s'occuper uniquement que de sa jeune épouse laissant les autres se prendre en charge elles-mêmes, ainsi que leurs enfants et les frais de scolarité de ces derniers. Ne pouvant y faire face, les enfants sont abandonnés à eux-mêmes et certains se retrouvent dans la rue pour devenir, en fin des comptes, des enfants délinquants. De surcroît d'année en année, la vie communautaire ne cesse de prendre du recul au profit de l'individualisme qui ne cesse de gagner du terrain. L'individualisme est le caractère du citadin qui voit de mauvais yeux le cousin du village venir habiter chez lui. Celui-ci abandonné à lui-même, tombe facilement dans la misère et en situation de délinquance. L'apparition et l'évolution de la famille nucléaire au détriment de la famille élargie contribue donc énormément à l'amplification du phénomène.

En somme, la délinquance juvénile à Lomé au Togo est le résultat d'une série de facteurs liés à l'urbanisation rapide de la ville au détriment des autres villes du Togo. Il s'agit des facteurs économiques, les facteurs familiaux et d'autres facteurs comme la sorcellerie. Et la situation des enfants de rue qui en ont été les principales victimes mérite que l'on s'y intéresse au sujet pour y faire face.

### **Conclusion**

Au terme de cette étude, il faut retenir que la délinquance juvénile à Lomé au Togo qui est liée à l'urbanisation de la ville est le résultat d'un ensemble de facteurs plus ou moins important selon les individus. Ces facteurs peuvent être regroupés en trois groupes : les

---

<sup>12</sup> <https://www.djena.tg/2016/12/12/enfants-dits-sorciers-afrique-mettre-fin-phenomene/>, consulté le 13 septembre 2021 à 09h10'.

facteurs sociaux (en particulier la vie scolaire) et économiques, les facteurs familiaux et les facteurs liés à la psychologie même de l'adolescent et à la fragilité qui caractérise ce stade de développement humain. A la différence de l'homme adulte qui supporte volontairement certaines contraintes (et y fait d'ailleurs face) pour s'adapter à la société, le jeune en situation de délinquance rejette catégoriquement les valeurs de cette société. Et ce d'autant plus qu'il les ressent comme une injustice personnelle et considère les règles établies par la société comme autant d'obstacles à la satisfaction de ses désirs. Mais cette attitude de refus n'est au fond que l'exagération d'une tendance naturelle à tous les adolescents. En outre, ce phénomène peut être accentué par les carences éducatives dues à l'affaiblissement de l'autorité familiale, ou affectives, dans des situations où les parents sont désunis et où l'enfant souffre alors des tensions et des déséquilibres qui en découlent. L'échec scolaire et, plus généralement les difficultés d'insertion scolaire et professionnelle jouent également un rôle majeur dans la délinquance juvénile d'autant plus que l'adolescent qui se sent en marge, cherche à coup sûr la compagnie des jeunes qui lui ressemblent, ce qui favorise un phénomène d'incitation et de passage à l'acte. Le groupe ainsi formé se substitue à la famille qui fait défaut ou qui ne comprend pas les problèmes qui se posent aux jeunes<sup>13</sup>. Ces facteurs sont renforcés en milieu urbain principalement dans les capitales des pays en développement dont Lomé, où les inégalités sociales sont perçues de manière plus aiguë, où les multiples sollicitations accentuent les tendances naturelles de l'adolescent à la révolte. Ce qui explique alors la fréquence des problèmes sociaux comme le banditisme, le viol, la prostitution, les vols et cambriolages, etc. et met en lumière le rôle joué par les facteurs économiques et sociaux dans la délinquance juvénile. Enfin, le phénomène des enfants dits sorciers qui a pris des proportions inquiétantes ces dernières années est à mentionner. Accusés d'être des suppôts de Satan, ils sont victimes des violences et maltraitances et sont contraints de vivre dans la rue parfois renvoyés de leurs familles. Certes, la législation n'a pas prévu de disposition sur la sorcellerie. De fait, les tribunaux traitent avec beaucoup de difficultés cette question, basée sur l'abstrait, des croyances et des superstitions ; avec des faits difficiles à prouver. Cependant, le Togo a ratifié divers instruments internationaux et régionaux dont la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'enfant en 1990. Celle-ci stipule en son article 4 alinéa 1 que : « Dans toutes actions concernant un enfant, entreprises par une quelconque personne ou autorité, l'intérêt supérieur de l'enfant sera la considération primordiale ». Quant à l'article 21 alinéa 1, il stipule « Qu'il faut prendre toutes les mesures appropriées pour abolir

---

<sup>13</sup> [file:///media/auf/UDJSK/delinquance\\_juvenile-LAROUSSE.html](file:///media/auf/UDJSK/delinquance_juvenile-LAROUSSE.html), consulté le 26 septembre 2021 à 08h32'.

(éliminer) les coutumes et les pratiques négatives, culturelles et sociales qui sont au détriment du bien-être, de la dignité, de la croissance et du développement normal de l'enfant, en particulier les coutumes et pratiques préjudiciables à la santé, voire à la vie de l'enfant ... ».

Se basant sur ces textes, dans une affaire de sorcellerie, le juge, s'il est saisi, peut et doit donc chercher tout acte qui est prévu et puni par la loi notamment les violences physiques, les traitements inhumains et/ou dégradants surtout sur mineur ... Dans ces conditions, si le juge constate qu'il y a eu par exemple violence physique sur la personne accusée de sorcellerie, il doit sanctionner l'auteur et les complices de l'acte délictueux. Lorsque l'affaire de sorcellerie implique un mineur comme c'est le cas ici, la loi est encore plus sévère depuis l'adoption du code de l'enfant en 2007, compte tenu de la fragilité de l'enfant.

### **Bibliographie**

COQUERY-VIDROVITCH Catherine, 1993, *Histoire des villes d'Afrique noire : des origines à la colonisation*, Paris, Albin Michel, 416 p.

DAO DAO Manamèdènou, 2004, *Analyse de la délinquance féminine en milieu urbain : cas de Lomé*, Lomé, Mémoire de maîtrise en sociologie, Lomé, Université de Lomé.

GAYIBOR Nicoué Ladjou (dir.), 2005, *Histoire des Togolais de 1884 à 1960*, volume II, Lomé, Presses de l'UL, 630 p.

GU-KONU Yéma Emmanuel (dir), 1981, *Atlas du Togo*, Paris, Les Éditions Jeunes-Afrique, 64 p.

IBOUANGA-NZAMBA Antoine, 2012-2013, « La délinquance juvénile : Cas des enfants de la gare routière de Libreville au Gabon », Monographie en vue de l'obtention du Certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur de l'éducation populaire de la jeunesse et des sports, Institut National Supérieur de l'Éducation Populaire et du Sport (I.N.S.E.P.S.), Dakar, Université Cheick Anta Diop de Dakar (U.C.A.D.), 53 p.

KAROUE Pihèwa, 2011, *Violence en milieux urbains au Togo : cas de Lomé*, Lomé, Mémoire de Maîtrise en Sciences sociales, Lomé, Université de Lomé, 116 p.

KVARACCUS William C., 1964, *La délinquance juvénile problème du monde moderne*, Paris, Imprimerie Mome, Tours, 97 p.

MARGUERAT Yves, 1994, « La naissance d'une capitale africaine : Lomé » in *Revue française d'HISTOIRE D'OUTRE-MER*, tome 81, n° 302, 1<sup>er</sup> trimestre, p. 71-95.

MARGUERAT Yves et PELEI Tchitchékou, 1993, *Si Lomé m'était contée...*, Lomé, Presses de l'UB, 299 p.

MARGUERAT Yves, 1992, « Lomé, une brève histoire de la capitale du Togo ». *Dans urban Violence in Africa*, Volume 2, Lomé, p. 295-315.

MOBOGUNJE Akinlawon Ladipo, 1969, *Urbanization in Nigeria*, London, University of London Press, 357 p.

NYASSOGBO Kwami, 1993, « Comment une capitale devient macrocéphale en Afrique saharienne : le cas de Lomé au Togo (Afrique de l'Ouest) », in TAYLOR (J.), LENGELLE (J. G.) and ANDREW (C.) *Capital Cities. International Perspectives. Les capitales. Perspectives internationales*, Ottawa, Carleton University Press, p. 325-342.

NYASSOGBO Kwami, 1984, « L'urbanisation et son évolution au Togo » in *Cahiers d'outre-mer*, n° 146-37<sup>e</sup>, avril-juin, p. 135-158.

SEBABI Agoro, 2000, *Les problèmes de développement des villes secondaires du Togo : cas de Sokodé*, Lomé, Mémoire de Maîtrise en Géographie, Lomé, Université du Bénin, 110 p.

SKWERES Dieter Eduard SVD, 1993, ... *ET VETERA. Les méthodes d'évangélisation des premiers missionnaires SVD au Togo (1892-1918)*, Lomé, Ediverbum SVD, 56 p.

TCHAM Badjo, 1985 : *Les influences politiques et culturelles de l'Allemagne au Togo (1884-1940)*, Thèse de Doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle, Paris, Université de Reims, deux volumes, 332 p.

TETA Agbé, 2001, *L'enfant délinquant ou un danger : étude comparée en droit français et togolais*, Thèse de doctorat en Droit privé, Toulouse, Toulouse 1, 384 p.

VANDENBERGHE Dominique, 1978, *La délinquance juvénile à Lomé (Togo)*, Thèse de doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle en sociologie, Institut de Sociologie, Lille, Université des Sciences et Techniques, 271 p.

## Webographie

<https://www.toupio.org/Dictionnaire/Delinquance.htm>, consulté le 02 août 2021 à 08h10'.

<https://www.halsainternational.org/enfc.php>, consulté le 26 août 2021 à 09h30'.

<https://news.icilome.com/?idnews=824985/enfants-sorciers-le-calvaire-des-mineurs-consideres-comme-des-supots-de-satan-dans-la-region-centrale>, consulté, le 10 septembre 2021 à 08h20'.

[File:///home/local/auf/.local/Share/Trash/files/Histoire émouvante d'un enfant accusé de sorcellerie-Creuset Togo.html](File:///home/local/auf/.local/Share/Trash/files/Histoire%20émouvante%20d'un%20enfant%20accusé%20de%20sorcellerie-Creuset%20Togo.html), consulté le 12 septembre 2021 à 11h20'.

<https://www.djena.tg/2016/12/12/enfants-dits-sorciers-afrique-mettre-fin-phenomene/>, consulté le 13 septembre 2021 à 09h10'.

[File:///media/auf/UDISK/delinquance juvenile-LAROUSSE.html](File:///media/auf/UDISK/delinquance%20juvenile-LAROUSSE.html), consulté le 26 septembre 2021 à 08h32'.

<https://lomegazette.com/le-phenomene-des-enfants-de-rues-devient-inquietant-a-lome/>, consulté le 29 août 2023 à 10 h 20 '